

**BULLETIN MUNICIPAL DE  
Saint-Patrice-de-Beaurivage**

janvier 2022

# LE BEAURIVAGEOIS

## Mot du maire

Tout d'abord, je tiens à souhaiter une merveilleuse année 2022 à tous les citoyens et citoyennes de notre charmante petite municipalité! Que celle-ci vous soit douce et débordante de bonheur!

L'année 2022 sera une année qui rime avec changement! Le conseil débutera l'année en force en procédant à l'embauche d'un/une agent/e en développement qui aura comme mandat de développer la municipalité sous toutes ses facettes. Cependant, cette nouvelle

ressource aura comme priorité d'augmenter l'éventail de loisirs offert par la municipalité en fonction des subventions disponibles. Cela dit, nous sommes présentement en attente d'une confirmation pour l'obtention d'une aide financière afin d'implanter des jeux d'eau au cœur du village.

De plus, en considérant les réponses positives des subventions en analyses par les ministères, plusieurs projets d'amélioration du réseau routier sont prévus être réalisés au cours de l'année. Tel que la réfection du rang du Petit Lac, la réfection du réseau d'aqueduc et l'asphaltage du rang Saint-Charles et l'aménagement d'une nouvelle rue dans le parc industriel.

Comme vous le savez, cette année sera une année festive et haute en couleur avec l'ouverture prochaine des festivités du 150<sup>e</sup> de Saint-Patrice! Nous vous invitons donc à participer en grand nombre afin que cet événement soit un succès.



En terminant, je vous invite à prendre connaissance du budget équilibré pour l'année 2022 que vous retrouverez dans cette édition du *Beaurivageois*. Pour toutes questions s'y rattachant, veuillez vous référer au bureau municipal et notre équipe se fera un plaisir de vous répondre.

Samuel Boudreault, maire.

## Ouverture de la bibliothèque

En ce début de la nouvelle année, malgré la pandémie, la bibliothèque est réouverte avec l'horaire régulier.

## Nouveaux achats

*Le Président a disparu* (Patterson et Clinton), *Émeline T.8* (R. Forget), *En voiture!* (Arlette Cousture) et plusieurs nouveaux albums pour enfants.

***Au plaisir de vous retrouver bientôt!***

Bibliothèque Florence-Guay



470, rue du Manoir  
Tél. : 418-596-2439

Mardi et jeudi : 18 h 30 à 20 h  
Samedi : 10 h à 11 h 30



# BUDGET 2022

**Afin de se conformer à l'article 957 du code municipale, la municipalité vous présente son budget pour l'année 2022. Voici un document explicatif du budget adopté le 21 décembre 2021**

## **REVENUS**

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ( foncière, sureté du Québec, déneigement etc.)	957 877 \$
TARIFICATION ET SERVICES MUNICIPAUX ( ordures, égouts, vidanges et autres )	488 684 \$
TARIFICATION PAIEMENT DES DETTES	440 011 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES ( école et bureau de poste)	18 000 \$
AUTRES REVENUS ( services aux organismes, redevances carrières, amendes, intérêts )	109 275 \$
IMPOSITIONS SUR LE DROIT ( licences, permis, droit de mutation )	25 500 \$
SUBVENTIONS (Voirie locale, TECQ, RIRL, jeux d'eau, Fimeau, etc)	1 267 851 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 307 198 \$</b>

## **DEPENSES**

CONSEIL ( incluant les formations et les journées stratégiques)	71 408 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	241 277 \$
GREFFE	2 500 \$
EVALUATION, APPLICATION DE LA LOI (quote part MRC et services professionnels)	31 421 \$
AUTRES (assurances, donc, frais juridiques)	37 450 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUES (services de police et pompiers, quote part MRC)	257 796 \$
VOIRIE MUNICIPALE	195 165 \$
ENLEVEMENT DE LA NEIGE	250 225 \$
ECLAIRAGE DES RUES	13 945 \$
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	7 612 \$
TRANSPORT COLLECTIF	3 391 \$
RESEAU DE DISTRIBUTION DE LEAU POTABLE	68 879 \$
TRAITEMENT DE L'EAU USÉE	74 517 \$
RÉSEAU D'ÉGOÛT	4 200 \$
DECHETS DOMESTIQUES (ordures, récupération, grosse vidanges et quote part )	92 048 \$
MATIÈRES ORGANIQUES	21 089 \$
HYGIÈNE DU MILIEU ( travaux cours d'eau)	19 839 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE	31 573 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	36 311 \$
OMH BEAURIVAGE	4 700 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE	20 632 \$
PATINOIRE (incluant salaire et entretien)	25 685 \$
PARC ET TERRAIN DE JEUX	29 191 \$
BIBLIOTHÈQUE	17 010 \$
AUTRES (don et subvention)	8 321 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	491 334 \$
IMMOBILISATION	1 249 679 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 307 198 \$</b>

# Programme triennal 2022-2023-2024

## Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (\$)

	2022	2023	2024	Financement
<b>Chemins, rues, routes, trottoirs</b>				
		- \$	- \$	
Programme d'amélioration du réseau routier	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	Subvention
Infrastructure du rang St-Charles	700 000,00 \$			Primeau - TECQ
Route Petit-Lac	450 000,00 \$			Programme PIRL - TECQ
Parc Industriel	25 000,00 \$	50 000,00 \$		
Rue principale - Asphaltage			100 000,00 \$	TECQ
Quartier résidentiel		200 000,00 \$		Immobilisation
<b>Approvisionnement et traitement de l'eau</b>				
Pompe de puits (bibliothèque)				Budget immobilisations
<b>Traitement des eaux usées</b>				
		- \$	- \$	Réserve
<b>Réseau d'eau et égout</b>				
Rang St-Charles	- \$	- \$	a venir	Fimeau
<b>Autres infrastructures</b>				
	- \$		- \$	Budget immobilisations
	- \$	- \$	- \$	
<b>Réseau d'électricité</b>				
Lumières de rue	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	Budget immobilisations
<b>Édifices administratifs</b>				
Immeuble du 486, rue Principale		- \$	60 000,00 \$	Budget immobilisations
			- \$	
Bibliothèque / Garderie	- \$	150 000,00 \$	- \$	
<b>Édifices communautaires</b>				
		- \$	- \$	
<b>Améliorations locatives</b>				
	- \$	- \$	- \$	
<b>Véhicules</b>				
Prévoir une réserve pour matériel roulant	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	À prévoir
<b>Ameublement et équipement de bureau, informatique</b>				
site-web	10 000,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	Budget immobilisations
<b>Machinerie, outillage et équipement</b>				
Achat petit tracteur	10 000,00 \$			Budget immobilisations
<b>Protection incendie   Sécurité publique</b>				
	- \$	- \$	- \$	Budget immobilisations
Achat camion incendie	- \$		350 000,00 \$	
	- \$	- \$	- \$	
	- \$	- \$	- \$	
<b>Loisirs</b>				
Pancarte nom de rue	25 000,00 \$	- \$	- \$	Subvention
Jeux d'eau	110 000,00 \$			Subvention / immobilisations
<b>Autres</b>				
Embellissement du secteur des puits / développement section	10 000,00 \$			Budget immobilisations
<b>Total</b>	1 358 000,00 \$	419 500,00 \$	529 500,00 \$	1 777 500,00 \$

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2021 FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2022.**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil a préparé et adopté les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption de ces prévisions budgétaires nécessite des modifications dans le taux de la taxe foncière, de même que dans les tarifs de compensation et autres, pour l'année financière 2022 ;

ATTENDU QUE ces dites modifications doivent être faites en application des prescriptions édictées par le Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 13 décembre 2021 par Richard Breton

ATTENDU QUE Monsieur Claude Yockell propose le projet de règlement et que Monsieur Richard Breton, le seconde en date du 21 décembre 2021.

À CES CAUSES,

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu unanimement

Que le règlement numéro 380-2021 et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ainsi qu'il suit, savoir :

### **ARTICLE 1**

- Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.606\$ du cent dollar d'évaluation imposable conformément au rôle en vigueur au 1er janvier 2022;
- La taxe foncière pour les services de la Sûreté du Québec est fixée à 0.092\$ du cent dollar d'évaluation imposable;
- La taxe foncière pour les services d'entretien d'hiver des chemins municipaux est fixée 0.181\$ du cent dollar d'évaluation imposable;
- La taxe foncière pour le camion d'incendies est fixée à 0.0186\$ du cent dollar d'évaluation imposable;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 150-2002, 0.0675\$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Eaux vives - Aqueduc-Égout;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 146-2002, 0.0151\$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Infrastructures Transport - Belfast et du Moulin;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 151-2002, 0.0305\$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Programme d'infrastructures Québec-Municipalité;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 372-2021, 0.021\$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Quartier résidentiel;

**ARTICLE 2** - Un tarif de 755\$ sera imposé par unité au secteur aqueduc et égout, tel que stipulé au règlement numéro 150-2002;

**ARTICLE 3** - Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'intérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à 0.02\$ du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 et 366-2020 Travaux rang St-David et Petit-Lac;

**ARTICLE 4** - Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'extérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à 0.0265\$ du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 et 366-2020| Travaux rang St-David et Petit-Lac.

**ARTICLE 5** - Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers de l'aqueduc sont fixés à :

- Logements : 163.00\$
- Logements (2 loyers et +) par logement 145.00\$
- Piscines : 63.00\$
- Piscines creusées : 96.00\$
- Commerces 120.00\$ / unité
- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 3 unités
- Industrie transformation alimentaire : 6 unités
- Service de soudure : 1 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2 unités
- Casse-croute : 1 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attendant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attendant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.5 unités
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 1.75 unités
- Pharmacie : 1.5 unités
- Clinique dentaire et médicale : 2.5 unités
- Foyer et dépanneur : 2.75 unités
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 2.75 unités
- Meunerie 1 919.00\$

**ARTICLE 6** - Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers des égouts et traitement des eaux usées sont :

- Logements 195.00\$
- Commerces 165.00\$ / unité
- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 3 unités
- Industrie transformation alimentaire : 3.5 unités
- Service de soudure : 1 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2.25 unités
- Casse-croute : 1 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attendant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attendant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.5 unités
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 1.75 unités
- Pharmacie : 1.5 unités
- Clinique dentaire et médicale : 2.5 unités
- Foyer et dépanneur : 1.75 unités
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 1.75 unités
- Meunerie 965.00\$

**ARTICLE 7** - Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères et la récupération sont fixés à :

La tarification présentée est établie pour un maximum de deux (2) bacs à déchets ou de deux (2) bacs de récupération par adresse. Lorsque le nombre de bacs à déchets ou de bacs de récupération par adresse excède deux (2), la tarification est établie à 600\$ pour chacune des catégories.

- Logements 129.00\$
- Exploitation agricole : 170.00\$
- Chalets 55.00\$
- Commerces 145.00\$ / unité
- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 2 unités
- Industrie transformation alimentaire : 1.75 unités
- Service de soudure : 1.5 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2.75 unités
- Casse-croute : 1.75 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attenant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.75 unités
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 2 unités
- Pharmacie : 2.5 unités
- Clinique dentaire et médicale : 1.5 unités
- Foyer et dépanneur : 2 unités
- Meunerie : 1235\$
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 2 unités
- Conteneurs à ordures et à récupération : 600\$

**ARTICLE 8** - Les tarifs de compensation pour la vidange des fosses septiques comprend le coût de la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques

- Résidence : 80.00\$ / année
- Chalets 40.00\$ / année

**ARTICLE 8.1** - Les tarifs de compensation pour une vidange supplémentaire ou deuxième visite

- Résidence et chalet : 55.00\$ / par vidange

**ARTICLE 9** – Les tarifs de compensations pour le service de collecte des matières organiques comprend le coût du transport, le traitement et la disposition de la matière;

- 1 logement, 1 bac brun : 44\$ / année
- 2 à 5 logements, 2 bacs bruns : 88\$ / année
- 5 logements et plus, 3 bacs bruns : 132\$ / année
- Résidence de personnes âgées, 3 bacs bruns : 132\$ / année
- Restaurant, casse-croute, 2 bacs bruns : 88\$ / année

Un tarif de 44,00\$ sera ajouté au compte de taxes annuellement pour chaque logement

**ARTICLE 10**- Le tarif pour la licence de chien : 10\$ / chien

**ARTICLE 11** - Le paiement des comptes de taxes annuels dépassant 300.00\$ pourra être fait en 6 versements égaux soit les :

- Premier versement 15 mars 2022
- Deuxième versement 15 avril 2022
- Troisième versement 15 juin 2022
- Quatrième versement 15 août 2022
- Cinquième versement 15 septembre 2022
- Sixième versement 14 octobre 2022

**ARTICLE 11.1** - Le paiement des comptes de taxes complémentaires émis en cours d'année à la suite d'une modification de la valeur foncière de la propriété dépassant

300.00\$ pourra être fait en 3 versements égaux selon les échéances suivantes :

- Premier versement : 30 jours après l'émission du compte
- Deuxième versement : 90 jours après l'émission du compte
- Troisième versement : 150 jours après l'émission du compte

**ARTICLE 12** – Tarification municipale.

9.1 Administration générale		
	Photocopies ou impressions Cette tarification s'applique aux particuliers sauf aux organismes œuvrant sur le territoire de la Municipalité	0.20\$ / la copie
	Télécopies	1.00\$ / la numérisation
Boîte de service		
Localisation		15.00\$
Ouverture ou fermeture		15.00\$ /ch
Ouverture ou fermeture		Gratuit (note <sup>1</sup> )
Ajustement sans excavation		20.00\$ Gratuit (si l'ajustement est rendu nécessaire à cause du gel)
Réparation ou remplacement		Coûts réels
Installation d'une nouvelle boîte de service		Coûts réels
Note <sup>1</sup> La gratuité s'applique pour l'ouverture ou la fermeture dans l'année et pendant les heures normales de travail, en dehors de ces heures les coûts réels s'appliquent.		

**ARTICLE 13** – Le taux de la taxe foncière générale et les tarifs ci-haut énumérés s'appliquent pour l'année fiscale 2022.

**ARTICLE 14** - Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité sera de 12% pour l'exercice financier 2022.

**ARTICLE 15** - Les allocations de fonction des élus est fixé à 187.48\$ par mois de pour l'exercice financier 2022.

**ARTICLE 16** - Le coût des frais de déplacement est de 0.45\$ du kilomètre.

**ARTICLE 17** - La tarification liée à la tenue d'une consultation publique relative à un projet d'élevage porcin [article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU – chapitre A-19.1)] est établi selon les coûts réels et les frais engendrés.

À la suite de la tenue de la consultation publique relative à un projet d'élevage porcin, la Municipalité cumulera les déboursés engendrés lors de la procédure de la consultation. La Municipalité fera parvenir, par la suite, au demandeur une facture détaillant les éléments comptabilisés et les coûts.

Le tarif exigé au propriétaire de l'immeuble faisant l'objet d'un projet d'élevage porcin est assimilé à une taxe foncière en vertu des articles 244.1 à 244.8 inclusivement de la Loi sur la fiscalité municipale.

**ARTICLE 18** - Le présent règlement abroge le règlement no 370-2020.

**ARTICLE 19** - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le 1 janvier 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**ATTESTATION**

Signé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, ce 11 janvier 2022.

**ATTESTATION**

Signé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, ce 11 janvier 2022.

Samuel Boudreault  
Maire

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Avis de promulgation donné le 11 janvier 2022**

**RÈGLEMENT DES SALAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Règlement no :381-2021

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (R.L.R.Q., c. T-11.001, ci-après : «LTEM») détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU les modifications apportées à la LTEM et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

ATTENDU que la rémunération d'un élu est maintenant imposable par le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le conseil est dans l'obligation d'adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage et déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités actuelles;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Patrick Lefrançois à la séance régulière du conseil du 13 décembre 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Andréanne Boulanger à la séance régulière du conseil tenue le 13 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Patrick Lefrançois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, incluant celle du maire, d'accepter le règlement tel que suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement remplace le règlement numéro 341-2018 de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire, pour le maire suppléant et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2022 et les exercices financiers suivants.

**ARTICLE 4**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à onze mille deux cent soixante-cinq dollars (11 265\$) et celle de chaque conseiller est fixée à quatre mille cinq cent six dollars (4 506.36 \$).

**ARTICLE 5**

En plus de la rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses additionnelles. L'allocation de dépenses du maire est fixée à cinq mille six cent vingt-cinq dollars ( 5 625\$) et pour chacun des conseillers à deux mille deux cents cinquante dollars (2 250\$).

**ARTICLE 6**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

**ARTICLE 7**

La rémunération et l'allocation de dépenses décrites aux articles 4, 5 et 6 sont versées à chaque membre du conseil sur une base mensuelle à la dernière semaine du mois, sous réserve de la fin du mandat d'un élu ou de toute cause mentionnée à la loi ou par un tribunal suspendant pour une période donnée la rémunération et/ou l'allocation de dépenses. Les élus seront payés tous les mois. Chaque paiement sera le 1/12 de la rémunération et le 1/12 de l'allocation de dépense.

**ARTICLE 8**

La rémunération de base mentionnée à l'article 4 est indexée d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada publié par Statistique Canada au 30 septembre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant.

Toutefois, dans le cas où l'indexation à la hausse est inférieure à 2 %, le montant applicable pour l'exercice visé est augmenté de 2 % pour la rémunération de base.

**ARTICLE 9**

La directrice générale et secrétaire-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

**ARTICLE 10**

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ARTICLE 11**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**ATTESTATION**

Signé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, ce \_\_\_\_\_ 2022.

Samuel Boudreault

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



## ORDRE DU JOUR

### CONSEIL DU 11 JANVIER 2022

- 2937-01-2022 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2938-01-2022 Séance ordinaire du 13 décembre 2021
- 2939-01-2022 Séance extraordinaire du 21 décembre (BUDGET)
- 2940-01-2022 Séance extraordinaire du 21 décembre
- 2941-01-2022 Règlement 381-2021 / Fixant le traitement des élus municipaux
- 2942-01-2022 Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des élus
- 2943-01-2022 Projet de règlement 384-2022 / Code d'éthique et de déontologie des élus
- 2944-01-2022 Règlement 380-2021 / fixant le taux de taxe et les différentes tarifications pour l'année 2022
- 2945-01-2022 Règlement 383-2021 / Modifiant le règlement 145-2002 (150-2002) modifiant les catégories d'immeubles imposables dans le secteur "Arrondissement d'aqueduc et d'égout"
- 2946-01-2022 Versement d'allocation pour assurance privée aux employés municipaux
- 2947-01-2022 Autorisation de paiement MRC / Modification de rôle 2022-2023-2024
- 2948-01-2022 Autorisation d'un don à M. Alain Pelletier
- 2949-01-2022 Paiement à P.E Pageau
- 2950-01-2022 Publication d'un appel d'offre sur SEAO / Rang du petit-Lac
- 2951-01-2022 Demande à la MRC de Lotbinière de modifier le schéma d'aménagement en vue de permettre l'implantation d'industries en zone agricole
- 2952-01-2022 Autorisation de paiement a Ecce Terra
- 2953-01-2022 Renouvellement du contrat d'embauche de la ressource en inspection (urbanisme) pour l'année 2022
- 2954-01-2022 Autorisation à la MRC pour les travaux en cours d'eau
- 2955-01-2022 Changement de dénomination de la rue du Parc
- 2956-01-2022 Mandat à la MRC de Lotbinière pour ingénierie
- 2957-01-2022 Demande d'aide a emploi Été Canada
- 2958-01-2022 Comptes à payer pour le mois de décembre 2021
- 2959-01-2022 Clôture de la séance



# Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage

## AVIS PUBLIC

### À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2021 modifiant les catégories d'immeubles dans le secteur « arrondissement d'aqueduc et égout » qui font l'objet d'une compensation

Est donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage que lors d'une séance du conseil municipal tenue le 11 janvier 2022, le conseil a adopté le règlement 383-2021, modifiant le règlement 145-2002 (150-2002) conformément à l'article 1077 du Code Municipal du Québec.

L'objet de ce règlement est de modifier les catégories d'immeubles imposables dans le secteur « arrondissement d'aqueduc et égout » qui font l'objet d'une compensation (dette aqueduc/égout, 755\$)

Cette modification vise à rendre équitable le fardeau fiscal relatif aux compensations facturées aux immeubles à logements.

<b>Catégorie d'immeubles résidentiels:</b>	<b>Avant</b>	<b>Après l'adoption du règlement 383-2021</b>
Immeuble résidentiel de deux logements et moins	1 unité par logement	1 unité par logement
Immeuble résidentiel de trois à quatre logements	0,5 unité par logement	1 unité par logement
Immeubles résidentiels de cinq à dix logements	1 unité par logement	1 unité par logement
terrain vacant constructible	1 unité	1 unité
terrain vacant non constructible	0.5 unité	0.5 unité

Le texte du règlement se lit comme suit :

L'article 7 du règlement no 145-2002 (150-2002) précisant le nombre d'unité selon laquelle devra être calculée la compensation pour chacune des catégories d'immeubles imposables située dans le secteur «Arrondissement d'aqueduc et égout» est abrogé et remplacé par :

#### **Immeubles résidentiels:**

Immeuble résidentiel	1 unité par logement
terrain vacant constructible	1 unité
terrain vacant non constructible	0.5 unité

### Immeubles commerciaux

garage de réparation et débosselage	1.5 unité
lave-auto	3 unités
épicerie	1.5 unité
dépanneur avec station d'essence	1.5 unité
restaurant et bar	1.5 unité
casse-croûte	1.5 unité
bureau de poste	1.5 unités
immeuble résidentiel avec commerce de service attenant	1.5 unité
immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant	1.5 unité
résidence d'accueil pour personne âgées	2.5 unités
maison de chambre	0.5 unité par chambre à louer
atelier d'artisan, atelier de couture petit entrepôt pour travailleur autonome occupant une superficie de moins de 50m <sup>2</sup> dans une résidence	1.5 unité
pharmacie	1 unité
clinique dentaire et médicale	1.5 unité
hôtel et motel	0.5 unité par chambre
restaurant de moins de 40 places	1.5 unité
salon funéraire	0.5 unité
magasins de meubles ou quincaillerie	1.5 unité
super-marché, grande surface	1.5 unité
épicerie-dépanneur	1.5 unité

### Immeubles industriels

moins de 10 employés	1 unité
pour 10 employés à 50 employés	1.5 unité
meunerie	5 unités
abattoir:	
a) 10 à 50 employés	1.5 unité
b) par tranche de 20 employés additionnels	0.5 unités

### Immeubles non desservis par les égouts

Les immeubles desservis par l'aqueduc et non par les égouts	½ des unités applicable à cet immeuble
---	--

Ce règlement doit pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'attention de la Direction générale adjointe aux finances municipales à l'adresse courriel suivante : [stafa@mamh.gouv.qc.ca](mailto:stafa@mamh.gouv.qc.ca)

Le règlement numéro 383-2021, peut être consulté au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité

Donné à Saint-Patrice de Beaurivage, ce 21<sup>ième</sup> jour de janvier 2022

## Date de tombée du *Beaurivageois* du mois de février 2022

La date limite pour envoyer vos textes et annonces pour l'édition du *Beaurivageois* du mois de février 2022 est le 19 février 2022. **L'adresse de courriel est : *beaurivageois@gmail.com***

N'oubliez pas que vous pouvez recevoir votre édition du *Beaurivageois* en format numérique entièrement en couleur en en faisant la demande à cette même adresse de courriel.



### IMPÔT

Le Club Lions de Ste-Marie offre de produire, **GRATUITEMENT**, votre déclaration d'impôt. Ce service est admissible aux personnes dont les revenus sont inférieurs à :

- 30 000\$ pour une personne seule
- 37 500\$ pour un couple + 2 500\$ pour chaque enfant à charge
- 37 500\$ pour un adulte avec un enfant + 2 500\$ par personne à charge
- revenus d'intérêt inférieur à 1 000\$

OÙ: Salle communautaire (Sacristie) à l'arrière de l'église de Ste-Marie

QUAND: Les vendredis 11 et 18 mars 10:00 à 11:30, de 13:00 à 14:30, et de 18:00 à 19:30 et le vendredi 25 mars de 10:00 à 11:30 et de 13:00 à 14:30.

Apportez tous vos documents. **DISTANCIATION PHYSIQUE, PORT DU MASQUE, PAS-SEPORT OU PREUVE VACCINALE OBLIGATOIRE.**



**L**es membres du Conseil d'administration du Club Social FADOQ désirent souhaiter à ses membres et à tous « Bonne année 2022 ». L'année 2021 n'a pas été tout à fait selon les espérances de tous, mais disons-nous que le pire est passé et restons confiants que d'ici le milieu de l'année nous reprendrons un rythme de vie qui finalement manque sûrement à tous. Nous avons hâte de reprendre avec plusieurs d'entre vous nos activités telles que nos

Soirées baseball-poche, les quilles, la pétanque, le palet, les Jeux des aînés de même que le Gala amateur et le Social des Fêtes qui n'ont pas eu lieu encore cette année.

### **BOUGEONS, ÉCOUTONS, INFORMONS pour le bien-être de nos aînés, 5e bulle.**

La FADOQ informe ses membres sur tout ce qui se passe dans le Réseau. De plus, il les tient au courant des multiples gestes qu'il pose sur la place publique pour améliorer leur qualité de vie: mémoires, revendications, nouvelles, éditoriaux, publications...

Nous vous invitons à consulter le site FADOQ.ca ou faire la lecture des revues *Virage* et *Écho des rives* qui sont expédiées aux membres FADOQ et qui vous renseignent sur ce qui est mentionné ci-haut.

Nous tenons à vous!

Les membres du Conseil d'administration du Club Social FADOQ : Ghislaine Grondin, présidente/ Suzanne Walker, vice-présidente/ Nicole A. Bédard, secrétaire-trésorière/ Claire Bujold, administratrice/ Jean-Paul Bilodeau, administrateur.



## VIACTIVE ET MÉMOIRE EN SANTÉ

Les animatrices de ces 2 activités espéraient reprendre les séances en début janvier, mais malheureusement, elles sont remises à plus tard. Nous souhaitons à tous « Bonne année 2022 » et, aux personnes qui ont une santé précaire, nous souhaitons « Bon courage et prompt rétablissement »; pour les autres, « Gardez la forme et gênez-vous pas pour soutenir moralement et physiquement les personnes qui auraient besoin d'un peu de réconfort en leur donnant un petit coup de téléphone ou autres.

Le Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (CPAL) nous informera lorsqu'il sera possible de reprendre les activités en toute sécurité.

### BOUGEONS, ÉCOUTONS, INFORMONS pour le bien-être de nos aînés, 6e bulle

Comme déjà mentionné, nous vous suggérons d'aller sur FACEBOOK et écrire dans la section recherche : « Bougeons en Lotbinière », c'est un site de Viactive / CPAL qui est en fonction depuis le début d'octobre 2020. L'animatrice Samantha Dostie dirige les exercices à faire et elle nous propose aussi des jeux de mémoire, d'association et vous pouvez même voir les séances d'exercices et jeux antérieurs. Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, nous souhaitons que vous puissiez maintenir votre forme en prenant des marches si possible, effectuer des mouvements de bras et de jambes pour activer la circulation sanguine et faire des exercices de mémoire ainsi que de la lecture.

Les animatrices de Viactive (Suzanne Walker, Huguette Demers, Nicole A. Bédard avec l'aide de Ghislaine Grondin) et de Mémoire en santé (Réjeanne Blais, Claire Bujold et Jacqueline Perreault)

CONVERGENCE TEL-ÉCOUTE DU LITTORAL

## Prévenir la détresse psychologique

Tel-Écoute du Littoral offre des services d'écoute confidentiels pour les personnes vivant des difficultés. Sa mission est la prévention de la détresse psychologique. Concrètement, nous visons à permettre à la personne de trouver une oreille attentive qui facilitera l'expression de ses émotions et de son vécu. Cette écoute lui permettra de ventiler les tensions et trouver en elle-même les ressources dont elle dispose.

Notre équipe est composée de 40 écoutants formés en écoute active et encadré par des professionnels. Par son écoute, son empathie et son calme, l'écoutant permet à la personne d'exprimer ses difficultés, ses inquiétudes et de faire baisser les tensions. Il ne s'agit pas d'une thérapie, mais plutôt d'un accompagnement où l'on aide la personne à mieux vivre des moments difficiles.

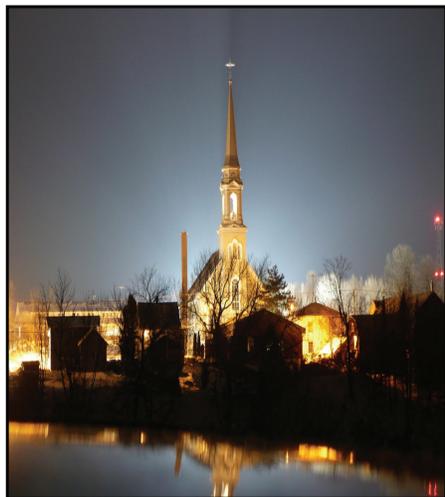
**Tel-Écoute est destiné à toute personne qui souffre de solitude, d'angoisse, de tristesse ou bien qui a tout simplement besoin de se confier : jeunes, adultes, personnes âgées.**

Ligne d'écoute accessible 7 jours sur 7 au :

**1 877 559-4095**

La Municipalité de St-Sylvestre vous invite à consulter sa programmation de loisirs d'hiver au [www.st-sylvestre.org](http://www.st-sylvestre.org) dans la section Loisirs. La période d'inscription aux activités se termine le 27 janvier 2022.

Bienvenue à tous !



## Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus Église Saint-Patrice-de-Beaurivage

Cher(s) paroissien(e)s et citoyen(e)s de Saint-Patrice-de-Beaurivage,

À chaque année, à cette période, nous sollicitons votre générosité pour le maintien et l'entretien de notre église.

Cependant, nous devons continuer à assumer les frais de chauffage, électricité, entretien, assurances,

administration, etc.

*Une* **paroisse**  
**vivante**  
*grâce à vous!*

Notre campagne de financement Annuelle (CVA) aura lieu en février 2022.

Nous vous ferons parvenir vos reçus pour impôt à ce moment.

En ce début de 2022, notre église est temporairement fermée et toutes les activités sont suspendues. Le Brunch de la St-Patrick a été reporté en juin 2022 à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste si les circonstances le permettent.

Le bureau de la Fabrique demeure ouvert les mardis et jeudis de 13 h à 16.

Claude Yockell, marguillier Sainte-Mère-de-Jésus  
Jaclyne Nadeau, secrétaire

### **POUR VOTRE INFORMATION**

**La messe en direct de Sainte-Marie est diffusée sur Facebook le dimanche à 10 h 30 (Paroisse Ste-Mère de Jésus) et aussi sur semaine à Beauceville.**

**Quelques intentions de messes ont été envoyées à Sainte-Marie.**



## Collecte de gros rebuts en tout temps



**POUR INFORMATIONS OU POUR UNE DEMANDE DE RAMASSAGE,  
COMMUNIQUEZ AVEC LOCATION DEMERS ET DUBOIS INC.**

**418-881-0084**

**LOCATIONDEMERSDUBOIS@HOTMAIL.COM**

**CE SERVICE SANS FRAIS VOUS EST  
OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ !**

# APPEL DE CANDIDATURES PRIX DU PATRIMOINE

Régions de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches

Candidatures acceptées entre  
le 10 janvier et le 1er mars 2022

Formulaire en ligne  
[prixdupatrimoine.ca](http://prixdupatrimoine.ca)



## Prix du patrimoine 2022 - Appel de candidatures en cours

Faites connaître vos bons coups et posez votre candidature  
ou celle d'un tiers dans l'une des quatre catégories de prix :

- Conservation et préservation;
- Interprétation et diffusion;
- Porteurs de tradition;
- Mise en valeur des paysages.

Inscription sur [prixdupatrimoine.ca](http://prixdupatrimoine.ca)  
Les lauréats de la MRC de Lotbinière seront dévoilés en  
juin !



### EN SEMAINE DE

**Laurier-Station  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Foy**

**DÉPARTS** le matin et le midi :  
Laurier-Station à  
**6 h 15, 6 h 45, 8 h et 11 h 15**

**RETOURS** le midi et le soir :  
Sainte-Foy à  
**13 h, 16 h 10, 17 h et 18 h 10**



### POINTS DE VENTE

PROXIM Kirouac et Lavoie : 130, boul. Laurier, Laurier-Station  
JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

[www.express-lotbiniere.com](http://www.express-lotbiniere.com) • 418 881-3884 # 103



## J'EMBELLIS MA MAISON POUR LE 150E

La Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage vous invite à décorer vos maisons aux couleurs du logo de la Municipalité soit bleu et vert pour le 150e.

Sortez vos lumières, vos antiquités et votre originalité pour embellir votre propriété pour le 150e.

Faites preuve d'imagination et de créativité!

Faites vos propres pancartes du 150e à mettre devant votre maison.



**AMUSEZ-VOUS ET SOYEZ  
CRÉATIFS!**



## Des lunettes pour tous!

**Où ?** À L'Oasis de Lotbinière au 17 rue des Érables à St-Flavien  
(en face de la Salle des Lions)

**Qui ?** Toute la population de Lotbinière

**Quand ?** Lundi 31 janvier 2022  
Lundi 21 février 2022  
Lundi 21 mars 2022  
Déplacé au mardi 19 avril 2022 (Pâques)  
Lundi 16 mai 2022  
Lundi 20 juin 2022

Obtenez des lunettes à moindre coût dans la MRC de Lotbinière, lors des visites du Marchand de lunettes dans les locaux de L'Oasis !

Une économie moyenne de 70%

**Comment ?** Ayez la prescription de votre optométriste en main. Vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au **581-983-3883**. Prévoyez un délai de 4 semaines pour la réception de vos montures et le paiement doit s'effectuer le jour de la livraison.

### Le Marchand de Lunettes, c'est :

Des lunettes de qualité et garanties permettant des économies substantielles.  
Des lentilles optiques adaptées à vos besoins.  
Une grande sélection de montures.  
Un service courtois et personnalisé.  
Des lunettes à moindre coût pour les personnes recevant de l'aide sociale.  
Reçus valides pour les assurances.

Pour informations supplémentaires : [www.marchanddelunettes.org](http://www.marchanddelunettes.org)



**L'Oasis**  
DE LOTBINIÈRE  
GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF  
EN SANTÉ MENTALE 418-728-2085

# RÉCUPÉRATION DE PLASTIQUE AGRICOLE

POUR ASSURER UNE AGRICULTURE DURABLE DANS NOTRE RÉGION



Deux façons de recycler à la ferme:  
Collecte en sacs et  
Compression des plastiques aux points de dépôts



## POINTS DE DÉPÔTS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Écocentre de Saint-Flavien

1450, rang de la Pointe-du-jour  
418-926-3407 poste 250  
L-V: 8h à 16h30

Corvis Coopérative Parisville

1238, route 265 Nord  
450-783-0491 poste 1103  
L-V: 8h à 17h S: 8h à 12h

Avantis Coopérative  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage

404, rue Saint-François  
418-475-6645 poste 2105  
L-V: 8h à 16h30



## RÉNO RÉGION

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants à faible revenu et vise à fournir une aide financière pour la rénovation de leur résidence. Ce programme est offert par la Société d'habitation du Québec.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) met à la disposition de la MRC de Lotbinière une enveloppe, ainsi donc, il vous serait possible de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 12 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- L'évaluation municipale (valeur uniformisée) de la résidence ne doit pas dépasser 120 000 \$ (excluant le terrain);
- Cette propriété doit être votre résidence principale;
- Vous ne devez pas avoir bénéficié du programme RénoRégion au cours des dix dernières années et du programme de Réparations d'urgence (PRU) au cours des cinq dernières années;
- Le revenu annuel brut de votre ménage ne doit pas dépasser le revenu maximum admissible qui varie selon la taille de votre ménage (voir tableau des revenus admissibles).

## NOUVEAU RECYCLAGE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

**Vous avez un vieil ordinateur, un moniteur, ou tout autre périphérique informatique et vous ne savez pas où vous en débarrasser correctement?**

**Contacté Informatique Mikelo et il nous fera plaisir de vous les prendre GRATUITEMENT pour les recycler ou leur donner une seconde vie.**



INFORMATIQUE  
**ME**  
MIKELO

Téléphone : 581-994-0178  
Courriel : info@iwcmf.com  
Web : iwcmf.com

Si vous rencontrez toutes ces exigences, vous pourriez bénéficier de ce programme. La subvention peut atteindre 90 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$ (voir tableau des pourcentages).

Vous devez d'abord communiquer avec la MRC de Lotbinière pour vous inscrire sur la liste d'admissibilité et on vous indiquera comment compléter votre demande.

[www.mrclothingerie.org/services-aux-citoyens/programmes-et-mesures/reno-region/](http://www.mrclothingerie.org/services-aux-citoyens/programmes-et-mesures/reno-region/)

NOUS JOINDRE

Si vous souhaitez obtenir plus d'information générale sur les programmes d'aide à la rénovation et sur les travaux admissibles, communiquez avec Mme Judith Rémillard, chargée de projets des programmes de la SHQ à la MRC de Lotbinière au 581 888-7300.

# RÉSIDENCE NOTRE-DAME DE FATIMA STE-AGATHE

Vous êtes fatigué de vous faire à manger?

Faire votre ménage est devenu une corvée pour vous?

Vous souffrez d'isolement et vos journées vous semblent interminables?

Nous avons la solution pour vous...

Nous sommes une Résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes qui offre des services d'hébergement au centre du village de Ste-Agathe.

Nous avons présentement 2 beaux appartements de 2 pièces 1/2 avec salle de bain complète et une chambre ensoleillée avec salle de toilette.

- Ambiance chaleureuse et amicale
- Personnels courtois et professionnel
- Nourriture délicieuse et traditionnelle comme à la maison
- Possibilité d'aide financière du gouvernement.

Vous ne serez plus jamais seul!

Pour information et visite; appelez-moi. Il me fera plaisir de vous renseigner sur nos nombreux services et de vous faire visite notre belle Résidence.

Lynda Moore  
Coordonnatrice de la  
R.N.D de Fatima Ste-  
Agathe.  
Bureau : 418 599-2072  
Cellulaire : 418 999-  
3570

Chez nous peut  
devenir chez vous!!!

## REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

FÉVRIER 2022

**3 MAISONS DE JEUNES POUR  
TOUS LES ADOLESCENTS DE  
12 À 17 ANS DE LA MRC DE  
LOTBINIÈRE**

POINTS DE SERVICE :  
DOSQUET - ISSOUDUN - ST-GILLES



[www.rjlotbiniere.com](http://www.rjlotbiniere.com)

418 728-4665

PAR LES JEUNES

POUR LES JEUNES

AVEC LES JEUNES



 [rjlotbiniere](https://www.instagram.com/rjlotbiniere)

 [rjlotbiniere](https://www.tiktok.com/@rjlotbiniere)

 Regroupement des jeunes de Lotbinière

### FÉVRIER, C'EST LE MOIS

### ON S'LOVE POUR LA PROMOTION DE LA VIE !

VOICI QUELQUES RESSOURCES DISPONIBLES POUR TOI :

#### Jeunesse J'écoute :

Clavardage : [www.JeunesseJecoute.ca/Messenger](http://www.JeunesseJecoute.ca/Messenger)  
Texte : Texte PARLER au 686868  
Téléphone : 1 800 668-6868

#### Tel-Jeunes :

Clavardage : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes)  
Texte : 514-600-1002  
Téléphone : 1 800-263-2266

#### Urgence-Détresse :

Clavardage : [www.suicide.ca](http://www.suicide.ca)  
Texte : 1 855 957-5353  
Téléphone : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)

# Horaire des festivités de Saint-Patrice-de-Beaurivage



Pour plus d'informations, visitez le [www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca](http://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca)

**28-29 janvier 2022 Remis 25-26 février 2022**

Ouverture des festivités / Tournoi hockey bottines  
Informations: Anthony Pouliot  
418 389-9164



**4-5 février 2022 A lieu**

Activités hivernal par le Festival à la Grange  
Informations: Mario Nadeau  
418 655-9377

**19 mars 2022 Remis 25 juin 2022**

Soirée de danse  
Informations: Yves Demers • 418 209-2534

**20 mars 2022 - Annulé**

Messe / Brunch de la St-Patrick  
Informations: Claude Yockell  
418 596-3357



**11 juin 2022**

Show de boucane  
Informations: Pier-Olivier Chabot  
418 209-9662

**23 au 26 juin 2022**

Fêtes nationales  
Informations: Andréanne Boulanger • 418 596-2492

**26 juin 2022**

Messe / Brunch retrouvaille / Parade  
Informations: Andréanne Boulanger • 418 596-2492  
Mario Nadeau • 418 655-9377 (Parade)

**7 juillet 2022**

Gala mérite agricole  
Informations: Mario Nadeau  
418 655-9377



**7 au 10 juillet 2022**

Festival à la Grange  
Informations: Mario Nadeau  
418 655-9377



**7-8 juillet 2022**

Gendarmerie Royale du Canada  
Informations: Mario Nadeau  
418 655-9377

**1er-2 octobre 2022**

Pièce de théâtre  
Informations: Claude Yockell  
418 596-3357



**9 octobre 2022**

Rallye des pompiers  
Informations: Réjean Carrier • 418 931-6903

**4 décembre 2022**

Fête de Noël / Fermeture des activités  
Informations: Anthony Pouliot • 418 389-9164

## Développement résidentiel

### DOMAINE DU BOISÉ

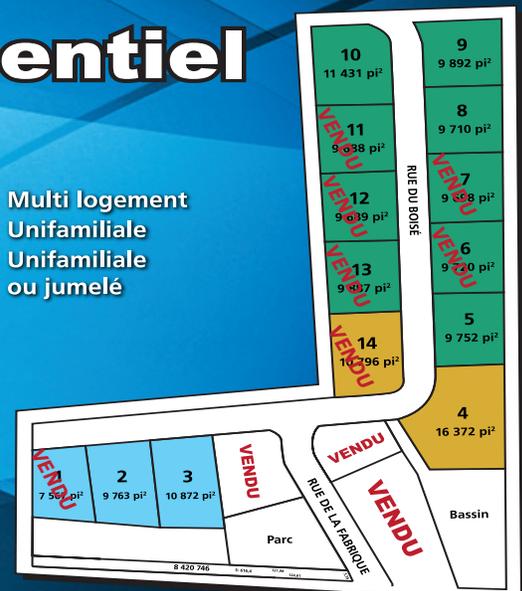
St-Patrice-de-Beaurivage

PRIX DES TERRAINS:

à partir de

**295\$**  
/piéd carré

- Multi logement
- Unifamiliale
- Unifamiliale ou jumelé



Pour information:  
**418 596-2362**  
[st.patrice@globetrotter.net](mailto:st.patrice@globetrotter.net)

Suivez les offres d'achat et les ventes sur le site web municipal!